

NOTE DE PRÉSENTATION

Comité Syndical du S.I.R.T.A.V.A.

Mercredi 12 juin 2013 à 10h00

À la salle polyvalente de VITTEAUX

L'ordre du jour amènera à étudier les différents points suivants :

1) Désignation du délégué secrétaire de séance

Il s'agit de désigner le secrétaire de séance qui sera chargé de relire et valider le compte-rendu.

2) Validation du compte-rendu du Comité Syndical du 7 mai 2013

Il s'agit d'approuver le compte-rendu du Comité Syndical du 7 mai 2013.

A) PÔLE RIVIERES

1) Organisation sectorielle

Le projet d'organisation sectorielle du Pôle Rivières se met en place et a débuté par quatre réunions de lancement, qui se sont déroulées :

- Les 16 et 17 avril 2013 à Saint-Florentin et Lézennes pour le secteur Armançon aval,
- Le 22 mai 2013 à Venarey-Les Laumes pour le secteur Brenne-Oze-Ozerain,
- Le 5 juin 2013 à Semur-en-Auxois pour l'Armançon amont.

Un bilan de la participation à ces réunions, ainsi que le démarrage du fonctionnement sectoriel seront présentés, avec notamment **le recrutement d'un technicien de rivières** pour le sous-bassin de l'Armançon amont. Le candidat retenu sera présenté.

2) Mission Hydromorphologie

Un point d'avancement sera présenté par la Chargée de mission Hydromorphologie concernant le projet d'étude du rétablissement de la continuité écologique au niveau du plan d'eau de Bas-Rebourseaux dans l'Yonne.

3) Responsabilité du Pôle Rivières

Suite à la délibération du Comité Syndical du 7 mai 2013, le recrutement d'un animateur de l'équipe rivières a été lancé. Le candidat retenu sera présenté.

B) PÔLE ANIMATION BASSIN VERSANT

1) PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (P.A.P.I.)

a) Premier bilan de la crue du mois de mai

L'animateur en charge du P.A.P.I. dressera un premier bilan de la crue du mois de mai 2013 subie par le bassin versant de l'Armançon.

b) Candidature à l'appel à projets P.A.P.I.

L'animateur du P.A.P.I. présentera les propositions d'actions à inclure dans le dossier de réponse à l'appel à projets P.A.P.I., dont les intitulés seraient les suivants :

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- 1.1 : Création d'un site internet relatif au risque inondation sur le bassin de l'Armançon
- 1.2 : Actions de communication auprès des élus, des riverains, des usagers et de la population pour développer la culture du risque
- 1.3 : Poursuite de la campagne de pose de repères de crues
- 1.4 : Étude socio-économique des inondations passées (contemporaines ou historiques)

Axe 2 : La surveillance la prévision des crues et des inondations

- 2.1 : Mise en place/suivi du dispositif expérimental d'information sur les niveaux d'eau à l'attention des maires des communes de la Brenne aval

Axe 3 : L'alerte et la gestion de crise

- 3.1 : Mise en place d'un automate d'appel en masse des riverains inondables à disposition des maires
- 3.2 : Sensibilisation et assistance des élus pour la gestion de crise :
 - pose d'échelle limnimétrique
 - mise en place ou amélioration des plans communaux de sauvegarde
 - inscription des communes au dispositif *Météo-France* APIC (Avertissement Pluies Intenses à l'Echelle des Communes)

Axe 4 : La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

- 4.1 : Cartographier les champs d'expansion sur les communes dotées d'une carte d'aléa, mais ne disposant pas d'un PPRi approuvé et assurer leur préservation dans les documents d'urbanisme

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- 5.1 : Réalisation de campagnes de diagnostic de vulnérabilité des bâtiments publics et habitations
- 5.2 : Réalisation de campagnes de diagnostic de vulnérabilité des entreprises et réalisation des travaux de mitigation

Axe 6 : Le ralentissement des écoulements

- 6.1 : Actions pilotes de ralentissement dynamique sur de petits bassins versants
- 6.2 : Restauration ou optimisation de champs d'expansion de crue

c) Marché pour la fourniture de repères de crues

Dans le cadre du volet I du P.A.P.I. intitulé « Animation, renforcement de la conscience du risque », il est prévu la réalisation d'une campagne de pose de repères de crues. Cette démarche est issue de l'article 42 de

la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 : « *la commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège [les] repères.* »

Il est rappelé par ailleurs qu'un travail d'inventaire des repères de crues sur le bassin versant a été effectué et que plus de 400 en ont été recensés. Cet inventaire doit être complété avec l'aide des communes suite à l'inondation du mois dernier. La pose d'environ 150 repères de crues à matérialiser par un macaron normé sera retenue. Celui-ci sera positionné en concertation avec la commune concernée.

Il sera ainsi proposé de passer un marché à procédure adaptée pour la fourniture des macarons normalisés. Le montant estimatif de la dépense se porte à 15 000 € HT. Cette dépense sera remboursée par l'Etat au SIRTAVA dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif de l'opération ;
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs à la fourniture de repères de crue conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles en lien avec l'opération, en particulier le marché de fournitures et l'ensemble des éléments s'y rattachant ;
- Dire que les crédits sont inscrits au Budget 2013.

2) **CONTRAT GLOBAL ARMANCON AVAL :**

a) *Réalisation d'une étude d'impact du drainage agricole*

Le Contrat Global est une programmation d'études et de travaux sur laquelle les divers partenaires se sont engagés. L'un des volets du Contrat Global, découlant directement de la préconisation n°27 du S.A.G.E. de l'Armançon, concerne la réalisation d'une étude de l'impact du drainage agricole sur le bassin versant de l'Armanche, tant qualitatif que quantitatif, et de solutions de limitation de cet impact.

Cette étude était initialement inscrite au Budget 2012 pour un montant de 50 000 € TTC. Dans un souci de performance technique et de maîtrise des coûts, une première étape a consisté en la réalisation d'un projet d'étudiants en licence professionnelle encadrés par des professeurs d'Agrosup Dijon au cours de l'hiver 2012-2013. La finalisation de ce projet consistera en une étude réalisée sur un sous-bassin versant pilote choisi par le comité de pilotage et est inscrite au budget 2013 à concurrence de 30 000 € TTC.

Il est proposé de solliciter un montant total de subventions de 80 % des dépenses éligibles auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la Région Champagne Ardenne, la clé de répartition étant laissée à la discrétion des financeurs.

Aussi, il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter la conduite de l'étude pour un montant estimé à 30 000 € T.T.C.
- Demander à Monsieur le Président de solliciter des subventions à hauteur de 80 % des dépenses éligibles auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Régional de Champagne Ardenne.
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs à l'étude, conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics.
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile en lien avec l'étude, en particulier le marché de prestations intellectuelles et l'ensemble des éléments s'y rattachant.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.

b) *Prochain Contrat Global*

Le Contrat Global Armançon aval, opérationnel depuis juillet 2011, s'achèvera fin 2014. Sur la partie amont du bassin versant, le Contrat Global Auxois-Morvan, porté par le SIAEPA de Semur-en-Auxois, prendra fin quant à lui fin 2013.

Aussi, Monsieur le Président proposera-t-il au Comité Syndical d'envisager un Contrat Global unique sur le bassin versant avec une entrée en vigueur début 2015.

3) S.A.G.E. DE L'ARMANÇON

a) *Approbation du Contrat d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie*

Un contrat spécifique d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon est proposé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides), conformément aux objectifs fixés par le code de l'environnement et le SDAGE. Il est la formalisation de l'engagement des partenaires pour développer une mission permettant d'atteindre ces objectifs.

Aussi, l'Agence de l'eau a-t-elle proposé au S.I.R.T.A.V.A. d'approuver un Contrat d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon pour la période 2013-2018.

Monsieur le Président proposera à l'assemblée d'approuver ce contrat, qui définit les missions et la composition de la cellule d'animation, ainsi que les engagements des deux partis.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Approuver le Contrat d'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant de l'Armançon proposé par l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la période 2013-2018 ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat avec cet établissement.

b) *Réalisation d'un guide pédagogique du S.A.G.E.*

Le S.A.G.E. de l'Armançon a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral d'approbation en date du 6 mai 2013. Cet arrêté marque le début de sa phase de mise en œuvre, signifiant qu'il devient opposable à l'administration et pour partie aux tiers. A présent, il convient de rendre accessible le contenu du S.A.G.E. à tout un chacun par le biais de différents outils de communication identifiés par la Commission Locale de l'Eau, dont la production d'un guide pédagogique du S.A.G.E.

Cette opération était initialement inscrite au Budget 2012 pour un montant de 20 000 € TTC et n'a pu être menée sans l'obtention préalable de l'arrêté inter-préfectoral. Ainsi, elle a été réinscrite au Budget 2013 pour un montant de 15 000 € TTC.

Monsieur le Président proposera de solliciter un montant total de subventions de 80 % des dépenses éligibles auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des fonds européens via les DREAL Champagne-Ardenne et Bourgogne, la clé de répartition étant laissée à la discrétion des financeurs.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter la réalisation du guide pédagogique pour un montant estimé à 15 000 € T.T.C. ;
- Demander à Monsieur le Président de solliciter des subventions à hauteur de 80 % des dépenses éligibles auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et des fonds européens via les DREAL Champagne-Ardenne et Bourgogne.
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs à la prestation, conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics.
- Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile en lien avec les prestations, en particulier le marché de prestations et l'ensemble des éléments s'y rattachant.
- Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2013.

c) Les profils de baignage

Les services de l'Etat ont rappelé aux élus leurs responsabilités en matière de baignades sur leurs communes, en particulier l'obligation de mettre en place un profil de vulnérabilité des eaux de baignade avant le 31 décembre 2011. Ce profil de baignade consiste à étudier les possibles atteintes à la qualité de l'eau, qui entraîneraient une éventuelle fermeture de la baignade.

L'avis du Comité Syndical sera recueilli quant à la possibilité d'accueillir un stagiaire au SIRTAVA pour étudier la qualité de l'eau en préalable à la réalisation de ces profils sur les communes concernées. Le stage aurait pour objectif double de faire le point sur les potentialités des rivières selon leur qualité, ainsi que l'inventaire des baignades existantes du bassin versant (avec ou sans profils) tout en approchant leur vulnérabilité.

C) ADMINISTRATION GENERALE

1) Rapport d'activité du SIRTAVA pour l'année 2012

Le Président du S.I.R.T.A.V.A. doit adresser au maire des communes adhérentes au syndicat chaque année avant le 30 septembre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Il sera ainsi proposé d'adopter une délibération de principe attestant de cette production et présentation.

Le rapport d'activité 2012 est téléchargeable sur le site internet du SIRTAVA : www.bassin-armancon.fr

2) Décision modificative n° 1

Il sera proposé au vote du Comité Syndical l'adoption d'une décision modificative relative à la fourniture de repères de crues.

3) Changement du siège social du SIRTAVA

Une délibération sera proposée au Comité Syndical pour modifier le siège social du SIRTAVA, qui sera fixé 58 ter rue Vaucorbe à Tonnerre, et modifier les statuts en conséquence.

4) Moyens techniques : locaux et véhicules

a) Avenants au marché de travaux pour l'aménagement de bureaux rue Vaucorbe à Tonnerre

Après avoir présenté un bilan de l'avancement des travaux, il sera proposé au Comité Syndical d'approuver des avenants au marché de travaux relatif à l'aménagement de bureaux à Tonnerre.

b) Acquisition de mobilier et de matériel d'électroménager pour équiper le nouveau siège du SIRTAVA

Suite aux travaux d'aménagement actuellement en cours, le siège du syndicat s'établira au 58 ter rue Vaucorbe à Tonnerre dans l'été.

Pour permettre l'emménagement des services dans ces nouveaux locaux, des acquisitions devront être effectuées. Elles concerneront du mobilier, notamment pour l'aménagement de la salle de réunion, et du matériel d'électroménager pour équiper le local repas. Les montants des dépenses estimées se portent à :

- 5 000 € TTC pour le mobilier,
- 1 000 € TTC pour l'électroménager.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif de ces fournitures ;
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs à l'acquisition de ces fournitures conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles en lien avec l'opération, en particulier les marchés de fournitures et l'ensemble des éléments s'y rattachant ;

- Dire que les crédits sont inscrits au Budget 2013.
- c) *Mise en place d'une installation téléphonique et d'un réseau informatique dans le bâtiment de la rue Vaucorbe*

Pour permettre l'installation des services dans les nouveaux locaux tonnerrois, une installation téléphonique (serveur et postes téléphoniques) et un réseau informatique devront être mis en place. Le montant estimatif de fourniture et mise en service de ces équipements se porte à 5 000 € TTC.

Il sera proposé au Comité Syndical de :

- Accepter le montant estimatif de cette prestation ;
- Autoriser Monsieur le Président à accomplir tout acte de préparation, passation, exécution et suivi des marchés publics relatifs à cette prestation conformément aux dispositions arrêtées dans le code des marchés publics ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles en lien avec l'opération, en particulier les marchés de prestations et l'ensemble des éléments s'y rattachant ;
- Dire que les crédits sont inscrits au Budget 2013.

d) *Autres équipements*

Un point sera fait sur la mise en place des autres équipements nécessaires à l'installation (photocopieuse, machine à affranchir).

e) *Antenne de Venarey-Les Laumes*

Les techniciens de rivières affectés aux sous-bassins versants de Côte-d'Or sont établis dans un local situé à Venarey-Les Laumes et loué à la commune. Comme trois techniciens seront présents à partir du 1^{er} juillet sur ce site et deux de ces postes étant pérennes, il faudrait envisager de louer un local de plus grande dimension. Une discussion pourra être engagée avec la Commune de Venarey-Les Laumes.

f) *Véhicules*

Le SIRTAVA dispose actuellement d'un parc de quatre véhicules : un Berlingo et une C3 vieillissants, un Nemo et une Sandero récents. Etant donné qu'un nouveau technicien de rivières va arriver sur le secteur Armançon amont, il devra être équipé d'un véhicule. Cela signifie concrètement que dans les trois années à venir, le SIRTAVA devra acquérir trois véhicules. La solution de la location longue durée pourrait également s'envisager.

D) QUESTIONS DIVERSES

L'après-midi, une réunion sur la thématique de **la qualité de l'eau** sera proposée. Elle fera l'objet d'une présentation par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et sera suivie d'un débat avec la salle en présence des services de la DREAL Bourgogne.

Enfin, la journée se conclura par une visite de terrain à proximité de Vitteaux.